

mettre l'introduction du doigt, on lave à nouveau et on entreprend le curettage. Celui-ci doit être poursuivi jusqu'à l'enlèvement complet de la muqueuse. On termine par un ou plusieurs lavages, par l'écouvillon à la créosote ; on lave le vagin au sublimé, et après avoir enlevé les pincées, on le bourre de gaz iodoformée ; on sonde avec précaution la malade, on la réveille enfin et on la transporte dans son lit. Au bout de 48 heures et plus tard tous les deux jours, on renouvelle le pansement ; à cet effet, on enlève le tampon, on lave les organes à la solution de sublimé et on replace un nouveau tampon de gaze iodoformée. S'il y a déchirure du col, on pratique l'opération d'Emmet, et en cas de néoplasme cancéreux, on enlève celui-ci au thermocautère. Y a-t-il des ulcérations saignantes ou des indurations hypertrophiques du col, on fait la dilatation et on cautérise ensuite au fer rouge.

Il convient autant que possible de tenir les malades couchées jusqu'à leurs premières règles et de terminer le traitement par une série de 25 à 30 douches froides, en pluie, avec jet brisé sur les membres inférieurs, en évitant la percussion de la ceinture et du ventre.

La méthode de dilatation, suivie de curettage, ne présente aucun danger ; elle n'est suivie ni de fièvre, ni de douleur. Au contraire, la fièvre existante disparaît, ainsi que les douleurs. Sur 10 cas de cancer ulcéré, M. Queirel espère avoir obtenu 6 guérisons complètes. Sur 45 cas de métrite ou plutôt d'endométrite chronique, 1 seul insuccès et pas la moindre élévation de température, pas de douleur, pas d'accident. Deux malades sont devenues enceintes et l'une d'elles est accouchée d'une superbe fille. En résumé, le curettage utérin est appelé à rendre de grands services dans presque toutes les maladies de l'utérus et même des annexes, soit comme cure radicale, soit comme moyen palliatif. Elle pourra, faite à temps dans les accidents de la puerpéralité sauver des accouchées, vouées à une mort certaine par septicémie. Mais elle est principalement indiquée dans le cas de métrite chronique du corps de l'utérus, quand la cavité est augmentée de capacité, quand la muqueuse est fongueuse ou purulente, quand enfin le catarrhe utérin s'est éternisé et a résisté à tous les moyens dirigés contre lui, ou encore quand il y a exfoliation cataméniale.—*Revue de bibliographie médicale.*

Le curettage après l'accouchement et l'avortement. par le Dr J. W. Long.—L'emploi de la curette après l'accouchement à terme ou prématuré est indiqué dans trois cas : quand il y a infection, hémorragie, ou rétention des membranes ou du délivre.

1. L'infection puerpérale est due à un ou plusieurs germes qui se développent d'abord au niveau de la muqueuse utérine, pour gagner ensuite l'économie. De là deux formes cliniques.

Une forme putride, dans laquelle des lambeaux de placenta ou